

Commune de Saint-Méen-le-Grand (35290)

Comité de Pilotage du Projet Educatif De Territoire (réunion plénière)

Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2017 (début 18 h – fin 19 h 30)

Ordre du jour : réflexion partenariale pour une éventuelle demande de modification des horaires à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

- Introduction. Pierre Guitton, Maire
 - accueille tous les partenaires et les remercie de leur présence, donne des informations sur le déroulé de la réunion et rappelle ***que l'enfant est au centre de la discussion*** dans le cadre de la réflexion partenariale pour une éventuelle demande de modification des horaires à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

- Tour de table de présentation (annexe 1).
- Présentation du diaporama (annexe 2) par Mme Anne Divet – Adjointe au Maire chargée du dossier de suivi de la mise en œuvre des rythmes scolaires et par Mme Céline Rouvray-Gaborel adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse.
- Les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école lisent les résultats d'une enquête faite auprès des parents d'élèves (questionnaires rédigés par les représentants des parents d'élèves). Cette enquête a été réalisée par eux auprès des parents d'élèves des deux établissements scolaires concernés (voir annexes 3 et 4) :
 - lecture des résultats de l'enquête réalisée à l'école maternelle Le Petit Prince (annexe 3)
115 questionnaires distribués retour de 87 soit 75.6% de retour
 - lecture des résultats de l'enquête réalisée à l'école élémentaire Suzanne et Raymond Grison (annexe 4) : **87 retours des questionnaires sur 219 élèves**
- Mme Anne-Laure Daniel, coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires et du suivi du PeDT a effectué un sondage a été effectué auprès des enfants de l'école (inscrits et non-inscrits aux TAP) afin de connaître leur ressenti sur quel emploi du temps ils choisiraient si ils pouvaient. Deux emplois du temps avec des images pour les non francophones et les plus jeunes leurs sont présenté. Les emplois du temps sont mis dans un coin de la salle d'activité. Chaque enfant a été faire un bâton sur l'emploi du temps qu'il préfère.
 - présentation des résultats de l'enquête réalisée auprès des enfants (annexe 5).
114 enfants sur 194 interrogés préfèrent l'emploi du temps avec 4.5 jours. Soit 59%.
18 enfants sur 32 interrogés préfèrent l'emploi du temps à 4 jours. Soit 56.5 %.

L'emploi du temps différent dans les deux établissements scolaire n'est pas pratique du point de vue des parents. La coordinatrice rappelle que le choix de ces emplois du temps a été fait dans le respect *du rythme physiologique des enfants et également dans un souci d'optimisation du personnel qui peut ainsi intervenir dans les deux établissements scolaires.*

Mme Anne Divet, adjointe au Maire ajoute qu'à ce jour tout le personnel est qualifié sauf un agent.

- Présentation de l'échéancier par Madame Danièle Marsa, inspectrice de l'Éducation Nationale :
 - pour le 15 janvier le choix de la collectivité doit être envoyé au DASEN, après proposition du conseil municipal sur un emploi du temps le 9 janvier, un conseil d'école extraordinaire avec un vote se tiendra dans chaque établissement scolaire sur les horaires des écoles publiques à la rentrée 2018/2019. Le conseil d'école se prononcera sur le choix fait par le conseil municipal (bulletins spécifiques avec code couleur). Le conseil d'école donne sa proposition à la mairie qui la transmet.
2 solutions :
 - le conseil d'école est en accord avec le conseil municipal.
 - le conseil d'école fait une autre proposition avec un autre vote.
- A l'issue de ces propositions, le DASEN prendra la décision finale pour le territoire.

Les membres des conseils d'école donnent un avis consultatif.

Le DASEN effectuera son choix au vu de la cohérence sur le territoire.

Le ressenti des partenaires sur la mise en place de la réforme est demandé. Le Sporting Club Mévennais est présent depuis le début de la réflexion. L'engagement du club s'est traduit par la création d'un emploi d'un éducateur sportif. Aujourd'hui, la question de la pérennité de ce poste se soulève. Le SCM est en accord avec la proposition initiale et également dans une réelle démarche de réflexion. Le président rappelle que le projet voté par la municipalité était un projet sur 3 ans allant de 2017 à 2020. Le fait que la municipalité aille au bout de ses engagements faciliterait le travail des partenaires.

- les parents d'élèves reprennent la parole en soulevant la question du coût ainsi que de l'avenir du personnel.

M. Pierre Guitton, Maire répond que les personnes seront réaffectées dans leurs services. Et que les contrats des non titulaires ne seront pas renouvelés. D'autres réflexions comme la municipalisation du centre de loisirs peuvent être à mener.

Le président du SCM rappelle qu'il y a une réelle volonté des acteurs éducatifs du territoire à travailler ensemble. Qu'aujourd'hui, des liens se sont créés et que les TAP contribuent à la réalisation de ce travail en partenariat autour de l'enfance.

Mme Céline Rouvray – Gaborel, adjointe au Maire rappelle qu'une réelle envie des acteurs éducatifs du territoire de travailler ensemble autour des PEDT et du PEL s'est fait ressentir lors du séminaire du mois d'octobre.

Mme Danièle Marsa, I.E.N. intervient afin d'expliquer que le droit commun est que la semaine d'école se compose de 4 jours et demi et que pour un retour à 4 jours il faut demander une dérogation.

- la semaine d'école de *4 jours et demi* : c'est le **droit commun** – la semaine de *4 jours* d'école : c'est **dérogatoire**.

Un parent d'élève explique que le coût pour une famille avec une journée complète de centre de loisirs au lieu d'une demi-journée serait de 2€.

Mme Servane Richaudeau de la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (gestionnaire du service accueil de loisirs « espace Les Dauphins ») explique que c'est du fait que les contrats des animateurs sont à la journée. Elle ajoute qu'aujourd'hui, environ 25 enfants sont concernés.

Un parent d'élève pose la question de la participation financière aux familles mévennaises ?

M Pierre Guitton, Maire répond que cela pourrait être envisagé.

Mme Anne Divet, adjointe au Maire demande l'avis des équipes éducatives autour de la question des apprentissages de l'enfant.

Mme Annie Bellon, directrice de l'école maternelle publique : répond qu'à ce jour, il n'y a rien qui permet de mesurer les effets. Elle constate cependant que des enfants sont fatigués.

M. Francis Havart, directeur de l'école élémentaire publique : répond que les matinées sont plus propices à l'apprentissage. Que les enseignants ne retrouvent pas une fatigabilité au niveau du cycle 3. C'est plus facile pour les enfants. La semaine proposée est correcte avec 5 matinées.

Mme Danièle Marsa, I.E.N. explique que la fatigue est multi factorielle, n'est pas liée au temps scolaire, surtout liée à la qualité et la régularité du sommeil. Il n'y a pas eu d'enquête au préalable de la mise en place des TAP. Aujourd'hui, il a été démontré que cinq matinées c'est mieux que quatre surtout si les élèves ont des difficultés. Il est important pour les enfants d'avoir un rythme de vie avec de la régularité.

- les parents d'élèves notent que les enfants qui sont en petite et moyenne section n'ont pas de temps de TAP et qu'ils ont plus de temps à l'école que les grands.

La coordinatrice répond que le choix de l'emploi du temps a été fait pour respecter le besoin des plus petits qui en début d'après-midi ont besoins de repos. Ils sont en temps de sieste ou temps calme pendant les TAP.

M. Philippe Michel, principal du collège public Camille Guérin interroge l'assemblée :

« Est-ce que l'on remet en question : l'enseignement des arts plastiques ou de l'éducation musicale au collège ? ».

Il rappelle que pour la première fois, *on met en place des rythmes qui prennent en compte les rythmes de l'enfant*. Et il est proposé de multiples activités en lien avec les apprentissages.

Concernant le repos, il faut préserver le sommeil des enfants. Le fait d'avoir cinq matinées consacrées aux apprentissages est bénéfique aux enfants.

Est-ce que l'on doit penser à l'enfant ou à l'aspect financier ?

Il faut travailler dans l'intérêt des enfants. C'est une chance de bénéficier de ces activités pour les enfants.

Un animateur TAP prend la parole afin de donner son ressenti. Pour lui, il y a un réel intérêt à mener ces activités. Pour les enfants, il y a un apport social, l'accès au sport est développé, la découverte d'activités physiques, la réalisation d'actions. Ces activités sont menées avec d'autres approches que les enseignants. Un travail est fait également sur l'accès pour tous, la mixité. Mais également auprès des familles étrangères, on familiarise avec l'aspect social et l'aspect local.

Une maman répond que depuis les TAP, sa fille reconnaît les animateurs qui interviennent sur d'autres temps et dans d'autres structures. C'est plutôt rassurant pour tous.

Mme Sylvie Herpe, responsable du pôle scolaire intervient en disant que les TAP permettent aux enfants de bénéficier d'activités qu'ils ne pourraient pas faire autrement. Elle rappelle que nous sommes sur un territoire fragile et que tous les enfants n'ont pas la chance de faire du sport ou d'accéder à la culture. Ses agents ont également constaté une diminution de la violence verbale et physique sur les temps de pause méridienne et de garderie. Depuis la mise en place des TAP, un travail autour du bien vivre ensemble a été réalisé par les services. On constate que les valeurs transmises sont intégrées par les enfants.

Le président du SCM rappelle que cette réforme a permis de créer du lien entre 2 temps qui étaient cloisonnés. Cela a permis la connaissance des différentes structures pour les enfants, les temps de transitions sont facilités.

Un animateur explique que les TAP permettent de compenser les manques de la vie de famille avec des activités de danse, de création... Des valeurs sont transmises, des codes sont cassés (exemple des garçons qui font l'activité danse et qui aiment). Il y a un réel intérêt à accompagner les enfants dans l'éducation.

La coordinatrice rappelle également que nous avons vu des enfants qui étaient en difficulté scolaire s'épanouir pendant les TAP et devenir acteur de l'activité en expliquant aux autres enfants. Le travail des animateurs est aussi de valoriser les enfants et développer l'estime de soi.

- Rappel que sans les TAP, le PEDT va disparaître. En effet, la convention avec les institutions sera résiliée et le PEDT annulé. Il ne restera que le PEL. Nous ne pourrions donc plus prétendre à aucune subvention pour d'autres activités périscolaires.

M. Philippe Michel, principal du collège public Camille Guérin rappelle que ce qui est important est ce que l'on développe chez les enfants et ce qui n'est pas perceptible.

Il y a également une logique de continuité avec le collège. Actuellement une réflexion est menée au collège autour du projet « bien manger, bien bouger » afin de débiter ce projet auprès des enfants dès l'école élémentaire durant les ateliers TAP.

M. Pierre Guitton clos la réunion en soulignant que la qualité des TAP sur notre commune n'est pas remise en question puisque tous les acteurs sont d'accord pour dire qu'ils sont satisfaits du service.

Il remercie toutes les personnes pour leur présence.